	Reserve a l'office
Formulaire international type	
selon le Traité sur le droit des brevets (PLT)	
strong to trace our to drong den niciona (1 111)	
*	
REQUÊTE EN	
INSCRIPTION D'UNE LICENCE	
RADIATION DE L'INSCRIPTION D'UNE	
LICENCE	
[PROJET]	
* Indiquer le nom de l'office des brevets national ou régional auquel est	Référence de l'auteur de la requête (facultatif):
demandée l'inscription.	(lacultaur).
Cadre n° I DEMANDES OU BREVETS CONCERNÉS	
La présente requête porte sur les demandes ou les brevets ci-après :	
Numéros des demandes* :	
Trumeros des demandes .	
Numéros des brevets*:	
*Lorsqu'une demande n'a pas encore de numéro ou que son numéro n'est pas connu du	déposant ou de son mandataire, il est possible de désigner cette
demande : i) en indiquant le numéro provisoire attribué (le cas échéant) par l'office, ii) e	
requête avec l'indication de la date à laquelle la demande a été adressée à l'office ou iii, son mandataire, ainsi que le nom et l'adresse du déposant, le titre de l'invention et la da	
D'autres demandes ou d'autres brevets sont indiqués sur la feuille supp	lémentaire n°
Cadre n° II DONNEUR(S) DE LICENCE	
Nom et adresse (nom de famille suivi du prénom; pour une personne morale, désignat	N° de téléphone
officielle complète. L'adresse doit comprendre le code postal et le nom du pays. Le pay.	
domicile est celui de l'adresse indiquée dans ce cadre) :	N° de télécopieur
	Adresse électronique
	Numéro d'enregistrement ou autre indication
	inscrite auprès de l'office
D'autres donneurs de licence sont indiqués sur la feuille intitulée : Suit	a du andra nº II
D'autres donnéeurs de ricence sont indiques sur la feutile intitulée : Suite	e du cadre n' 11
Cadre n° III MANDATAIRE DU OU DES DONNEURS DE LICENCE	
Nom et adresse :	N° de téléphone
	N° de télécopieur
	Adresse électronique
	Numéro d'enregistrement ou autre indication
	inscrite auprès de l'office
Le pouvoir est joint Le mandataire a été constitué dans le for	
de requête lors du dépôt de la demande	possession de l'office
D'autres mandataires sont indiqués sur la feuille intitulée : Suite du cad	lre nº III

Suite du cadre n° II AUTRE(S) DONNEUR(S) DE LIC	CENCE
Si aucun des sous-cadres suivants n'est utilisé, cette feuille n	
Nom et adresse :	N° de téléphone
	N° de télécopieur
	Adresse électronique
	Numéro d'enregistrement ou autre indication
	inscrite auprès de l'office
	N° de téléphone
Nom et adresse :	1. de teléphone
	NO 1-4/1/
	N° de télécopieur
	Adresse électronique
	Numéro d'enregistrement ou autre indication inscrite auprès de l'office
	inserte aupres de l'office
Nom et adresse :	N° de téléphone
Nom et auresse :	
	N° de télécopieur
	Adresse électronique
	·
	Numéro d'enregistrement ou autre indication
	inscrite auprès de l'office
	N° de téléphone
Nom et adresse :	iv de terephone
	N° de télécopieur
	Adresse électronique
	Numéro d'enregistrement ou autre indication
	inscrite auprès de l'office
Nom et adresse :	N° de téléphone
Nonet adiesse.	
	N° de télécopieur
	Adresse électronique
	1
	Numéro d'enregistrement ou autre indication
	inscrite auprès de l'office

Suite du cadre n° III AUTRE(S) MANDATAIRE(S) DU OU DES DONNEURS DE LICENCE	
Si aucun des sous-cadres suivants n'est utilisé, cette feuille ne doit pas être incluse dans	la requête.
Nom et adresse :	N° de téléphone
	N° de télécopieur
	Adresse électronique
	Numéro d'enregistrement ou autre indication inscrite auprès de l'office
Le pouvoir est joint Le mandataire a été constitué dans le formulaire de requête lors du dépôt de la demande	Le pouvoir (n°) est déjà en la possession de l'office
Nom et adresse :	N° de téléphone
	N° de télécopieur
	Adresse électronique
	Numéro d'enregistrement ou autre indication inscrite auprès de l'office
Le pouvoir est joint Le mandataire a été constitué dans le formulaire de requête lors du dépôt de la demande	Le pouvoir (n°) est déjà en la possession de l'office
Nom et adresse :	N° de téléphone
	N° de télécopieur
	Adresse électronique
	Numéro d'enregistrement ou autre indication inscrite auprès de l'office
Le pouvoir est joint Le mandataire a été constitué dans le formulaire de requête lors du dépôt de la demande	Le pouvoir (n°) est déjà en la possession de l'office
Nom et adresse :	N° de téléphone
	N° de télécopieur
	Adresse électronique
	Numéro d'enregistrement ou autre indication inscrite auprès de l'office
Le pouvoir est joint Le mandataire a été constitué dans le formulaire de requête lors du dépôt de la demande	Le pouvoir (n°) est déjà en la possession de l'office

Cadre n° IV ADRESSE POUR LA CORRESPONDANCE OU DOMICILE ÉLU DU OU DES DONNEURS DE LICENCE		
Cadre n° V PRENEUR(S) DE LICENCE		
Nom et adresse (nom de famille suivi du prénom; pour une personne morale, désignation officielle complète. L'adresse doit comprendre le code postal et le nom du pays. Le pays du domicile est celui de l'adresse indiquée dans ce cadre):		N° de téléphone
		N° de télécopieur
		Adresse électronique
		Numéro d'enregistrement ou autre indication inscrite auprès de l'office
Nationalité (nom de l'État) :	Domicile (nom	de l'État) :
D'autres preneurs de licence sont indiqués sur la feuille intitu	lée : Suite du cad	re n° V
Cadre n° VI MANDATAIRE DU OU DES PRENEURS DE LIG	CENCE	
Nom et adresse :		N° de téléphone
		N° de télécopieur
		Adresse électronique
		Numéro d'enregistrement ou autre indication inscrite auprès de l'office
Le pouvoir est joint Le mandataire a été constitué de formulaire de requête lors du demande		Le pouvoir (n°) est déjà en la possession de l'office
D'autres mandataires du ou des preneurs de licence sont indi-	qués sur la feuille	e intitulée : Suite du cadre n° VI
Cadre n° VII ADRESSE POUR LA CORRESPONDANCE OU	DOMICILE ÉL	U DU OU DES PRENEURS DE LICENCE

Suite du cadre n° V AUTRE(S) PRENEUR(S)	
Si aucun des sous-cadres suivants n'est utilisé, cett	te feuille ne doit pas être incluse dans la requête.  N° de téléphone
Nom et adresse :	
	N° de télécopieur
	Adresse électronique
	Numéro d'enregistrement ou autre indication inscrite auprès de l'office
Nationalité (nom de l'État) :	Domicile (nom de l'État) :
Nom et adresse :	N° de téléphone
	N° de télécopieur
	Adresse électronique
	Numéro d'enregistrement ou autre indication inscrite auprès de l'office
Nationalité (nom de l'État) :	Domicile (nom de l'État) :
Nom et adresse :	N° de téléphone
	N° de télécopieur
	Adresse électronique
	Numéro d'enregistrement ou autre indication inscrite auprès de l'office
Nationalité (nom de l'État) :	Domicile (nom de l'État) :
Nom et adresse :	N° de téléphone
	N° de télécopieur
	Adresse électronique
	Numéro d'enregistrement ou autre indication inscrite auprès de l'office
Nationalité (nom de l'État) :	Domicile (nom de l'État) :

Suite du cadre n° VI AUTRE(S) MAND	ATAIRE(S) DU OU DES PRENEURS DE	ELICENCE
Si aucun des sous-cadres suivants n'est utili	isé, cette feuille ne doit pas être incluse dans	la requête.
Nom et adresse :		N° de téléphone
		N° de télécopieur
		Adresse électronique
		Numéro d'enregistrement ou autre indication inscrite auprès de l'office
	andataire a été constitué dans le formulaire quête lors du dépôt de la demande	Le pouvoir (n°) est déjà en la possession de l'office
Nom et adresse :		N° de téléphone
		N° de télécopieur
		Adresse électronique
		Numéro d'enregistrement ou autre indication inscrite auprès de l'office
	andataire a été constitué dans le formulaire quête lors du dépôt de la demande	Le pouvoir (n°) est déjà en la possession de l'office
Nom et adresse :		N° de téléphone
		N° de télécopieur
		Adresse électronique
		Numéro d'enregistrement ou autre indication inscrite auprès de l'office
	andataire a été constitué dans le formulaire quête lors du dépôt de la demande	Le pouvoir (n°) est déjà en la possession de l'office
Nom et adresse :		N° de téléphone
		N° de télécopieur
		Adresse électronique
		Numéro d'enregistrement ou autre indication inscrite auprès de l'office
	andataire a été constitué dans le formulaire quête lors du dépôt de la demande	Le pouvoir (n°) est déjà en la possession de l'office

Cadre n° VIII RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA LICENCE CONCERNÉE
A. Si la présent requête est une requête en inscription d'une licence, remplir les points Aa) à Ad) ci-dessous :
Aa) La licence concernée est :
Ab) Date de la licence :
Ac) Durée:
Ad) Renseignements sur l'inscription de la licence (dans le cas où l'inscription est obligatoire en vertu de la législation applicable) :
D C: 1
<ul> <li>B. Si la présent requête est une requête en radiation de l'inscription d'une licence, remplir les points Ba) à Bc) ci-dessous :</li> <li>Ba) Date de l'inscription de la licence :</li> </ul>
Ba) Date de l'inscription de la licence :  Bb) Numéro de l'inscription (s'il est connu) :
Bc) Renseignements sur l'inscription de la licence (dans le cas où l'inscription est obligatoire en vertu de la législation applicable):
Renseignements sur i inscription de la necice (dans le cas ou i inscription est obligatoire en vertu de la negistation applicable).
Cadre n° IX JUSTIFICATIFS DE   LA LICENCE  L'ANNULATION DE LA LICENCE
a) La licence/l'annulation de la licence est un accord librement conclu entre les parties.
L'un des documents ci-après est joint :
une copie de l'accord
une copie de l'accord, certifiée conforme à l'original
un extrait de l'accord comprenant les parties de l'accord relatives aux droits cédés/à la cessation des droits concédés sous licence et à l'étendue de ces droits
un extrait de l'accord certifié conforme à l'original, comprenant les parties de l'accord relatives aux droits cédés/à la cessation des droits concédés sous licence et à l'étendue de ces droits
b) La licence/l'annulation de la licence n'est pas un accord librement conclu entre les parties (résulte par exemple de l'effet de la loi ou d'une décision judiciaire)
☐ Une copie ou une copie certifiée conforme à l'original d'un document apportant la preuve de la licence/l'annulation de la licence est jointe (préciser)
Cadre n° X RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES DROITS ÉVENTUELS D'UN ÉTAT

Cadre n° XI	DÉCLARATION CONFIRMANT QUE L'INFORMATION CONTENUE DANS LA PRÉSENTE REQUÊTE EST VÉRIDIQUE ET EXACTE
Cadre n° XII	PIÈCE(S) JOINTE(S)
☐ Pouvoir	(cadre n° III ou VI)
☐ Justifica	atifs de 🔲 la licence 🔲 l'annulation de la licence (cadre n° IX), avec leur traduction au besoin
d'une li	tement à l'inscription la radiation de l'inscription d'un accord de licence par un déposant, titulaire, titulaire cence exclusive, codéposant, cotitulaire ou cotitulaire d'une licence exclusive qui n'est pas partie à cet accord, avec leur on au besoin
☐ Copie d	istincte de la requête pour chaque demande et chaque brevet (si la requête concerne plusieurs demandes ou brevets)
☐ Autres (	préciser)
Cadre n° XIII	SIGNATURE OU SCEAU; DATE
Indiquer, en reg qualité n'est pas	ard de chaque signature ou sceau, le nom de la personne qui l'appose, la qualité en laquelle cette personne agit (si sa s évidente) et la date d'apposition de la signature ou du sceau.

### NOTES RELATIVES AUX FORMULAIRES INTERNATIONAUX TYPES DE REQUÊTE SELON LE PLT REQUÊTE EN INSCRIPTION D'UNE LICENCE/RADIATION DE L'INSCRIPTION D'UNE LICENCE

Les présentes notes ont été établies par le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) à des fins seulement explicatives, dans le but de faciliter le remplissage du formulaire intitulé "Requête en inscription d'une licence ou radiation de l'inscription d'une licence". En cas de conflit entre les présentes notes et les dispositions du Traité sur le droit des brevets et de son règlement d'exécution, ces dernières prévalent. Aucune note n'a été établie pour les parties du formulaire qui n'appellent pas d'explications particulières. Le formulaire et les présentes notes peuvent être téléchargés sur le site Internet de l'OMPI, à l'adresse <a href="http://www.wipo.int/treaties/fr/ip/plt/forms.html">http://www.wipo.int/treaties/fr/ip/plt/forms.html</a>.

#### TITRE DU FORMULAIRE

Lorsqu'une licence concernant une demande ou un brevet peut faire l'objet d'une inscription en vertu de la législation applicable, ce formulaire peut être utilisé pour demander ladite inscription ou radiation de ladite inscription à l'office des brevets national ou régional.

Le nom de l'office des brevets national ou régional auquel est demandée l'inscription ou la radiation de l'inscription de la licence doit être indiqué au-dessus des pointillés. Le cadre intitulé "Référence de l'auteur de la requête" permet d'indiquer tout numéro de référence concernant la requête, dans le but de faciliter la tâche de l'auteur de la requête. Cette mention est facultative.

#### CADRE N° I

**Demandes ou brevets concernés :** si la requête concerne plus d'une demande ou plus d'un brevet, la législation nationale ou régionale applicable peut disposer qu'une copie distincte de la requête doit être fournie pour chaque demande ou brevet. Dans un tel cas, la case appropriée du cadre n° XII doit être cochée, et les copies en question doivent être jointes à la présente requête. En ce qui concerne l'identification des brevets, il convient de se reporter à la norme ST.1 de l'OMPI.

#### CADRE N° II

Noms et adresses: le nom de famille (de préférence en majuscules) doit précéder le ou les prénoms. Les titres et les diplômes universitaires ne doivent pas être mentionnés. Les personnes morales doivent être nommées par leurs désignations officielles complètes.

L'adresse doit être indiquée de manière à permettre une distribution postale rapide; elle doit comprendre toutes les unités administratives pertinentes (jusques et y compris le numéro de la maison, s'il y en a un), le code postal, s'il y en a un, et le nom du pays.

Il ne peut être indiqué qu'une seule adresse par personne. En ce qui concerne l'indication d'une adresse particulière pour la correspondance ou le domicile élu, voir les notes relatives au cadre  $n^\circ$  IV.

Pour permettre une communication rapide avec le donneur de licence, il y a lieu d'indiquer les **numéros de téléphone, de télécopieur et/ou les adresses de courrier électronique** de la personne mentionnée dans le cadre n° II. Tout numéro de ce type doit comporter les indicatifs de pays et de zone en vigueur.

Numéro d'enregistrement ou autre indication inscrite auprès de l'office : lorsque le donneur de licence est inscrit auprès de l'office national ou régional, il convient d'indiquer le numéro ou autre indication sous laquelle cette inscription a été effectuée, si la législation applicable l'exige.

#### **CADRE N° III**

**Mandataire :** pour la manière dont le ou les noms et adresses doivent être indiqués, voir les notes relatives au cadre n° II. Lorsque plusieurs mandataires sont indiqués, il convient de mentionner en premier celui à qui la correspondance doit être adressée.

Mode de constitution d'un mandataire : la constitution de mandataire peut avoir été effectuée lors du dépôt de la demande, au moyen d'une indication portée dans le formulaire de requête ou par le dépôt d'un pouvoir général. Si aucun mandataire n'a été constitué, un pouvoir doit accompagner la présente requête en inscription d'une licence, et la case appropriée du cadre n° XII doit être cochée.

Il n'est pas nécessaire de fournir un pouvoir lorsque la constitution formelle d'un mandataire n'est pas exigée, que ce soit à l'égard de toute catégorie de mandataires ou de certains d'entre eux seulement (dans certains pays, par exemple, les mandataires agréés peuvent exercer auprès de l'office sans justifier d'un pouvoir).

Numéro d'enregistrement ou autre indication inscrite auprès de l'office : lorsque le mandataire est inscrit auprès de l'office national ou régional, il convient d'indiquer le numéro ou autre indication sous laquelle cette inscription a été effectuée, si la législation applicable l'exige.

#### CADRE N° IV

Adresse pour la correspondance ou domicile élu : en cas de constitution de mandataire, toute correspondance destinée au donneur de licence est envoyée à l'adresse indiquée pour ce mandataire, à moins que le donneur de licence n'indique expressément dans le cadre n° IV une autre adresse pour la correspondance ou un autre domicile élu (voir la règle 10.4) du règlement d'exécution du PLT). Si aucun mandataire n'est

constitué et que le donneur de licence a indiqué dans le cadre n° II une adresse sur un territoire prescrit par la Partie contractante, toute correspondance est envoyée à cette adresse, à moins que le donneur de licence n'indique expressément dans le cadre n° IV une autre adresse pour la correspondance ou un autre domicile élu (voir la règle 10.3) du règlement d'exécution du PLT).

#### CADRE N° V

Voir les notes relatives au cadre n° II.

Nationalité: la nationalité de chaque preneur de licence doit être indiquée au moyen du nom de l'État (c'est à dire, le pays) dont l'intéressé est ressortissant. Les codes à deux lettres figurant dans la norme ST.3 de l'OMPI peuvent être utilisés pour l'indication des noms des États. Une personne morale constituée conformément à la législation d'un État est considérée comme ayant la nationalité de cet État.

**Domicile :** le domicile de chaque preneur de licence doit être indiqué au moyen du nom ou du code à deux lettres de l'État (c'est à dire, le pays) où l'intéressé a son domicile. Si le domicile n'est pas indiqué, l'État du domicile sera présumé être le même que celui qui est indiqué dans l'adresse. La possession d'un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux dans un État est considérée comme constituant domicile dans cet État.

#### CADRE N° VI

Voir les notes relatives au cadre n° III.

#### CADRE N° VII

Voir les notes relatives au cadre n° IV.

#### CADRE N° VIII

Renseignements relatifs à la licence concernée: lorsque le formulaire est utilisé pour demander l'inscription d'une licence, les points Aa) à Ad) doivent être remplis conformément à la législation applicable. Lorsque le formulaire est utilisé pour demander la radiation de l'inscription d'une licence, les points Ba) à Bc) doivent être remplis conformément à la législation applicable. Le numéro ou autre indication sous laquelle cette inscription a été effectuée doit être indiqué au point Bb), s'il est connu du requérant.

#### CADRE N° IX

Justificatifs de la licence/l'annulation de la licence: la législation applicable peut exiger que la requête en inscription/radiation de l'inscription soit accompagnée par un seul des documents énumérés dans le cadre n° VIII. Lorsque la licence/l'annulation de la licence est un accord librement conclu entre les parties (point a)), le choix de ce document appartient au requérant. Lorsque la licence/l'annulation de la licence n'est pas un accord librement conclu entre les parties (point b)), par exemple parce qu'elle résulte de l'effet de la loi ou d'une décision judiciaire, la législation applicable peut exiger que la requête soit accompagnée d'une copie de tout document apportant la preuve de la licence/l'annulation de la licence. La législation applicable ne peut pas exiger l'original d'un tel document, mais elle peut prévoir que la copie de celui-ci doit être certifiée.

Lorsque la législation applicable exige que la copie du document soit certifiée conforme à l'original, la certification peut être effectuée, au choix du requérant, par un officier public, une autorité publique compétente ou, lorsque la législation le permet, un mandataire.

#### CADRE N° X

Lorsque la législation applicable exige que la requête en inscription ou en radiation de l'inscription contienne des renseignements concernant les droits éventuels du pays, ces renseignements doivent être indiqués dans ce cadre.

#### CADRE N° XI

Lorsque la législation applicable exige que la requête en inscription ou en radiation de l'inscription contienne une déclaration selon laquelle l'information contenue dans la requête est véridique et exacte, cette déclaration doit figurer dans ce cadre.

#### CADRE N° XII

**Pièce(s) jointe(s) :** Lorsqu'une feuille supplémentaire est utilisée pour indiquer d'autres numéros de demandes ou de brevets, la case figurant au bas du cadre n° I doit être cochée, et le numéro de la feuille supplémentaire doit être indiqué.

#### CADRE N° XIII

Signature: La requête en inscription/radiation de l'inscription doit être signée par le donneur de licence ou le preneur de licence. S'il y a plusieurs donneurs de licence ou plusieurs preneurs de licence, chacun doit apposer sa signature ou son sceau conformément à la législation nationale ou régionale applicable. Lorsque la signature figurant sur la requête est non pas celle du donneur ou du preneur de licence, mais celle du mandataire, un pouvoir distinct ou la copie du pouvoir général ou d'un pouvoir unique qui est déjà en la possession de l'office doit être remis, à moins que la fourniture d'un pouvoir ou d'une copie d'un pouvoir ne soit pas exigée par la législation applicable.

**Date :** lorsque l'indication de la date de la signature ou du sceau est requise en vertu de la législation applicable mais n'est pas fournie, la date à laquelle la signature est réputée avoir été apposée est la date à laquelle la requête en inscription/radiation de l'inscription a été reçue par l'office ou, si la législation applicable le permet, une date antérieure (voir la règle 9.2) du règlement d'exécution du PLT).